POUR PLUS D'INFOS ET PRENDRE RENDEZ-VOUS

SENGAGER.FR

Venez poser vos questions aux spécialistes du domaine dans la rubrique « échanger avec nos soldats » de notre site.



Pour suivre l'actualité recrutement de l'armée de Terre
@ARMEEDETERRERECRUTE

RENDEZ-VOUS DANS VOTRE CENTRE DE RECRUTEMENT LE PLUS PROCHE

L'ARMÉE DE TERRE RECRUTE ET FORME **16 000 POSTES**

INSIGN - Crédits photos : © SCH Jérémie F. / SGT Alexandre S. - armée de Terre - Défense

MINISTÈRE DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

ARMÉE DE TERRE



L'armée de Terre propose de vous accompagner (sur sélection) lors de vos études (BTS / DUT) grâce à une allocation financière spécifique de formation (AFSF) de 4000 € brut par an.

Pour cela, vous vous engagez à souscrire un contrat (5 ans minimum) pour servir en tant que militaire (sous-officier) à la fin de votre cursus.

Un référent de l'armée de Terre vous suivra tout au long de votre parcours.

POURQUOI ?

- Vos savoir-faire académique et technique intéressent l'armée de Terre ;
- Boursier ou non, vous pouvez y prétendre.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

- Être volontaire ;
- Être de nationalité française ;
- Être étudiant entrant en études supérieures de 1re année de BTS/DUT, par le biais du portail "parcours sup" et retenus en STS/IUT dans les filières système numérique, électronique et communication, électronique de réseau, système phonique, informatique et maintenance.
- S'engager par convention à souscrire un contrat d'engagement dans l'armée de Terre, comme sous-officier, dès l'obtention du diplôme.



QUAND ?

Pour le cycle scolaire, déposez un dossier de candidature dès maintenant !

Prendre contact avec le centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) le plus proche de chez vous.

Date limite de dépôt des dossiers :

le 1er août